

## Rapport Cité de l'énergie

Ré-audit de la Commune de *Val-de-Charmey*

### Chapitre 2: Demande de renouvellement du label Cité de l'énergie

Etabli le: 26.10.2015

La Commune de

## Val-de-Charmey

Représentée par le Conseiller communal

Jean-Claude KOLLY

demande à l'Association Cité de l'énergie® de lui décerner

à nouveau le label Cité de l'énergie®

#### Représentant de la commune

Prénom Nom	Jean-Claude Kolly
Fonction	Conseiller communal
Adresse	Rue du Centre 24, 1637 Val-de-Charmey
Téléphone / Fax	026 927 57 57
e-mail:	kollyjc@bluewin.ch

#### Personne de contact de la Commune

Prénom Nom	Jean-François Rime
Fonction	Administrateur communal
Adresse	Rue du Centre 24, 1637 Val-de-Charmey
Téléphone / Fax	026 927 57 57
e-mail:	Jean-Francois.Rime@val-de-charmey.ch

#### Plus d'informations

<http://www.energiestadt.ch/fr/les-cites-de-lenergie/les-cites-de-lenergie/> (Page Energie de la Commune)

### Conseiller Cité de l'énergie

Prénom Nom                   Théodore Besson  
Fonction                       Consultant  
Adresse                       stem conseil, chemin de la Culturaz 32, 1095 Lutry  
Téléphone / Fax               079 301 04 20  
e-mail:                         theodore.besson@stem.ch

### Résumé de l'évaluation

Nombre de points potentiels (potentiel spécifique à la commune)	418.2 Pt.
Points nécessaires pour le label Cité de l'énergie® (50 %)	209.1 Pt.
Points nécessaires pour le label european energy award® Gold (75 %)	313.6 Pt.
Nombre de points atteints (points effectifs)	<b>229.5 Pt.   55 %</b>

### Evolution et développement de la Commune en tant que Cité de l'énergie

Année	Statut	Potentiel	Effectif	En %	Version Management Tool	Version Aide à l'évaluation
2007	Reconnaissance partenaire en processus	386 Pt	157 Pt	41%	V_2.3	Ancienne
2010	Audit de certification	373 Pt	252 Pt	45%	V_2.5	2009
2015	1er ré-audit	418 Pt	230 Pt	55%	V_3.2	2015

### Slogan de la Cité de l'énergie

Le slogan souhaité de la Commune est (selon le Manuel des logos Cités de l'énergie) :

« Un espace naturel à vivre et à partager dont la collectivité vise la sobriété énergétique et la gestion durable des ressources »

### Bases pour l'évaluation

Objectifs de la politique énergétique (qualitatif et quantitatif, basés sur la vision communale, les objectifs de la législature, le concept énergétique, etc.)

<b>Activités communales (compétences propres) – Objectifs 2030</b>	
<i>Thématiques d'intervention</i>	<i>Objectifs de développement</i>
<b>1. Bâtiments / constructions</b>	1.1. Analyser la totalité du parc immobilier communal. 1.2. Réaliser toute nouvelle construction au standard Minergie® et tendre vers ce dernier pour les transformations et les rénovations. 1.3. Posséder 30 % des bâtiments dans les catégories A à C selon un modèle d'étiquetage adéquat.
<b>2. Electricité</b>	2.1. Diminuer la consommation d'électricité de 1% pour la période 2015-2020 par rapport à 2010-2015, sous réserve de modification de la structure du parc immobilier, y compris l'éclairage public. 2.2. Couvrir 2% et 0.2% des besoins en énergie électrique par d'électricité verte, respectivement NatureMade Basic et Star et étudier les possibilités de productions. 2.3. Réduire de 10 % la consommation de l'éclairage public par rapport à 2015, sous réserve de l'extension du réseau.
<b>3. Chauffage</b>	3.1. Couvrir 90% des besoins thermiques par des énergies renouvelables, si possible indigènes.
<b>4. Eau</b>	4.1. Réduire de 10% la consommation d'eau.
<b>5. Organisation interne</b>	5.1. Sensibiliser toute l'administration aux économies d'énergie et veiller à mettre en place les mesures adéquates.
<b>6. Sensibilisation / Partenariats</b>	6.1. Communiquer et informer régulièrement sur les actions de politique énergétique de la commune. 6.2. Mettre en place des partenariats
<b>7. Achats</b>	7.1. Intégrer et respecter des critères de développement durable

<b>Ensemble de la commune (motivation des groupes-cibles concernés) – Objectifs 2030</b>	
<i>Thématiques d'intervention</i>	<i>Objectifs de développement</i>
<b>A. Constructions</b>	<p>A.1. Promouvoir et encourager l'emploi du label Minergie® ou du label Construction Durable Suisse (LNBS), supérieur ou équivalent.</p> <p>A.2. Promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables pour les particuliers.</p> <p>A.3. Penser la Commune de manière intégrée (environnement, mobilité et habitat) afin de garantir la cohérence du développement urbanistique.</p>
<b>B. Electricité</b>	<p>B.1. Diminuer de 50% l'utilisation de l'électricité pour l'éclairage nocturne des vitrines et des enseignes lumineuses.</p> <p>B.2. Promouvoir les appareils et les luminaires économes.</p> <p>B.3. Disposer de 0,05 m<sup>2</sup> de panneaux PV / habitant.</p>
<b>C. Chauffage et eau chaude sanitaire</b>	<p>C.1. Disposer de 0,50 m<sup>2</sup> de panneaux thermiques / habitant.</p> <p>C.2. Encourager l'efficacité énergétique chez les particuliers.</p> <p>C.3. Promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables pour les particuliers.</p> <p>C.4. Couvrir 50 % des besoins thermiques par des énergies renouvelables.</p>
<b>D. Mobilité</b>	<p>D.1. Optimiser et mettre en réseau tous les modes de déplacements, en priorité la mobilité douce.</p> <p>D.2. Réduire significativement toutes les nuisances (pollution, bruit, dangers) dues au trafic.</p>
<b>E. Information / sensibilisation</b>	<p>E.1. Organiser au minimum une manifestation/excursion d'information / sensibilisation par année.</p> <p>E.2. Rédiger un article au minimum une fois par année dans le bulletin communal sur le thème de l'énergie.</p>
<b>F. Collaborations, coopérations</b>	<p>F.1. Renforcer les collaborations avec les communes du district</p> <p>F.2. Organiser une action annuelle avec un acteur du tissu socio économique local</p>

Principales activités pour les prochaines années (aspects originaux du programme de politique énergétique)

113. Mettre en place un indicateur pour le nombre de m2 de panneaux solaires thermiques installés chez les privés et sur les bâtiments administratifs

115 Plan de gestion des déchets. Mise à jour du règlement (harmonisation suite à la fusion, intégration de la problématique des déchets industriels)

121 Projet de centrale hydroélectrique du Gros-Mont

121 Projet d'étude pour turbiner les eaux usées avant la STEP.

122 Plan directeur des circulations en cours de révision, avec passage des zones de desserte où présence d'habitations en zone 30, pour Cerniat et Charmey

**132 Ecole du quartier Lévanches à réaliser avec du bois indigène**

141 Effectuer des contrôles ponctuels réguliers sur les chantiers avec prises de notes et élimination des défauts si nécessaire (directives élaborées et PV de contrôle effectués)

211 Evaluation des effets, soit en kWh économisés, en coûts externes économisés en Fr. ou en réduction des émissions de CO2 en t/a.

212 Intégrer l'ensemble des bâtiments de Cerniat, suite à la pose des capteurs début 2015

213 Poursuite de l'assainissement de l'éclairage public (de 40% à 50% de LED d'ici fin 2016)

311 Augmenter la part de courant vert utiliser par la Commune

321 Etude des propositions à venir pour exploiter le potentiel d'installation d'éoliennes sur le territoire de Cerniat.

Encourager l'intérêt des promoteurs

362 Harmonisation du règlement visant à obliger les entreprises de collecter et traiter les déchets (donc la biomasse) avec des entreprises spécialisées

411 Actions de sensibilisation (ex. Mobility Jackpot, New Ride) bike to work

421 Elaborer un concept de stationnement et de circulation dans le village d'En Haut

**422 Finalisation des zones 30 prévues dans les zones de dessertes où présence d'habitations**

423 Etude sur le développement des espaces verts, sièges et bancs (îlot boisé de la Corbetta)

424 Etude pour la traversée du bourg historique

431 Construire le tronçon entre La Comba et La Petite Fin avec information au public

443 Soutenir les systèmes fonctionnant à la demande (bus à la demande, PubliCar, taxi collectif)

**524 Etude sur l'approvisionnement du salage des routes**

531 Définir un pourcentage fixe de la taxe prélevée sur l'énergie fournie par Gruyère Energie SA, pour financier des projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables

611 Renforcer les mesures de coopération (=partenariats) avec les différentes parties prenantes: vers des approches win / win.

612 Intégrer la dimension "Cité de l'énergie" dans le marketing de la commune

621 Sensibilisation des gérances aux économies d'énergie (équipements, prochaines rénovations,...)

631 Règlement pour que les entreprises collecte séparément systématiquement leurs déchets via une entreprises spécialisée. But: diminuer les volumes de déchets allant vers la déchetterie communal, impact bénéfique de traiter avec les déchets de manière efficiente

632 Pose prévue de panneaux solaire-thermiques à la piscine communale (tuyauterie prête)

**652 Veiller à ce que le centre de Lévanches puisse utiliser du bois indigène, un mini-cad et des panneaux solaires thermiques. Renouvellement du ravitaillement en bois indigène pour le CAD de la piscine.**

653 Poursuite des prêts sans intérêts pour la pose par des privés de panneaux solaires thermiques